



## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

**Le conseil de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande siège en séance ordinaire ce 6 juillet 2020 à 20 :00 heures à la salle municipale, au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande tout en respectant les distances de distanciations sociales (distance physique de 2 mètres entre les personnes) et l'interdiction au public pour le moment.**

Les municipalités doivent tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois, tel que le prévoit le *Code municipal du Québec* et la *Loi sur les cités et villes*.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Jessika Lacombe.

Sont présents aux délibérations Mesdames les conseillères et  
Messieurs les conseillers :

- |                    |                    |
|--------------------|--------------------|
| 1- Rock Côté       | 4- Patricia Dubois |
| 2- André Mercier   | 5- Carl Croteau    |
| 3- Mélissa Turgeon | 6- Claude Blais    |

Assiste également à la séance, Mme Ghislaine Leblanc, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**NO-2020-07-084**

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS**

**Considérant** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**Considérant** l'arrêté ministériel 2020-044, daté du 23 juin 2020, sauf dans la mesure où elles ont été modifiées par ces décrets ou ces arrêtés, continuent de s'appliquer jusqu'au 30 juin 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin. Alors, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**Considérant que** le gouvernement n'a pas mis fin à l'arrêté ministériel 2020-044;

**Considérant qu'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance ordinaire du conseil.

**En conséquence**, il est proposé par CARL CROTEAU, appuyé par ANDRÉ MERCIER et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer.

ADOPTÉE

**NO-2020-07-085                      LECTURE DE L'ORDRE  
DU JOUR ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON  
APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 6 juillet 2020 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Travaux de pavage et remplacement de ponceaux-7<sup>e</sup> rang-Paiement no. 1
5. Fermeture du bureau municipal pour les vacances
6. Modification du calendrier des séances ordinaires 2020
7. Protocole d'entente 2020-2021 pour le service de bibliothèque
8. Correspondance
9. Varia
10. Période de question (s)
11. Levée de la séance

ADOPTÉE

**NO-2020-07-086                      ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS  
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ  
APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020 au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 1er juin 20 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

**NO-2020-07-087**

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES  
COMPTES DU MOIS ET  
DE L'ÉTAT DES REVENUS  
ET DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de juin 2020 totalisant 377 612,15\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 23 à 26, totalisant 10 531.81\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	2 958,41\$
Police	18 121,00\$
Incendie	22 220,00\$
Voirie	17 525,65\$
Eau potable	2 342,47\$
Déchets domestique	8 767.79\$
Remises gouvernementales	3 802,87\$
Réfection Rang 7 RIRL	273 223,76\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés) pour le mois de juin 2020.

**Réf. :** selon les données du logiciel municipal (**PG Megagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTÉE

**NO-2020-07-088**

**TRAVAUX DE PAVAGE ET REMPLACEMENT  
DE PONCEAUX- 7<sup>E</sup> RANG  
PAIEMENT NO. 1**

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER  
APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS  
RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Considérant** les travaux du projet de « Travaux de pavage et remplacement de Ponceaux-7e Rang »;

**Considérant que** la firme d'ingénieur SNC-Lavalin, mandataire de la surveillance des travaux recommande le paiement no.1 en appliquant une retenue de 10% (28 916,01\$) tel que prévu au devis;

**Considérant que** la firme SNC-Lavalin accepte les quantités et prix soumis par l'entrepreneur concernant la construction des ponceaux;

**Considérant que** nous sommes d'accord avec la façon de faire de l'entrepreneur, soit la mise en place d'un ponceau moins long que celui prévu au plan;

**Considérant que** nous devons discuter avec l'entrepreneur d'une réduction des coûts;

**Considérant que** la firme SNC-Lavalin recommande le paiement de 260 244,09\$ plus taxes;

**Pour ces raisons**, suite à la recommandation de la firme SNC-Lavalin, les membres de ce conseil acceptent le paiement no.1 à l'entrepreneur Pavage Centre Sud du Québec au montant de 260 244,09\$ plus taxes.

ADOPTÉE

**NO-2020-07-089**

**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL  
POUR LES VACANCES**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON  
APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU  
RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que le bureau municipal soit fermé pour la période de vacances soit du 17 juillet au 2 août 2020 inclusivement.

ADOPTÉE

**NO-2020-07-090**

**MODIFICATION DU CALENDRIER DES  
SÉANCES ORDINAIRES 2020**

PROPOSÉ PAR : PATRICIA DUBOIS  
APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON  
RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent de modifier la date de la séance du 3 août pour le 10 août 2020 vu la période des vacances.

ADOPTÉE

**NO-2020-07-091**                      **PROTOCOLE D'ENTENTE**  
**2020-2021 POUR LE SERVICE DE**  
**BILBIOTHÈQUE**

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER  
APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON  
RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent Madame Jessika Lacombe, mairesse et Madame Ghislaine Leblanc, directrice générale, secrétaire-trésorière à signer le protocole d'entente entre le cegep de Thetford et la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande pour l'accès à toutes les succursales du réseau des bibliothèques publiques de Thetford et acceptent les frais liés par cette entente.

Le réseau des bibliothèques de Thetford comprend la Bibliothèque de la Polyvalente de Black Lake, la Bibliothèque du Cegep, la Bibliothèque l'Hiboucou et la Bibliothèque de l'Amitié. Tous les citoyens de la Municipalité qui souhaiteront devenir membres pourront le faire gratuitement.

La durée de l'entente est d'une année soit, du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021. Le coût du programme est maintenant fixé à 3,85\$ par habitant, soit 396 habitants pour un montant à verser de 1 524,60\$. La somme de ces montants est payable en deux versements :

- 31 août 2020 : 50% du montant
- 31 janvier 2021 : 50% du montant

ADOPTÉE

**NO-2020-07-092**                      **CORRESPONDANCE**

Covid-19

**NO-2020-07-093**                      **VARIA**

Aucun

**NO-2020-07-094**

**PÉRIODE DE QUESTION (S)**

Vu la COVID-19, le gouvernement demande au conseil de siéger à huis clos et le public n'est pas admis. Le public est invité à poser leurs questions par courriel.

Vu l'obligation prévue par l'arrêté ministériel obligeant la publication sur notre site internet d'un enregistrement audio de la séance au moyen d'un appareil tel qu'une tablette, un téléphone.

**NO-2020-07-095**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 20.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jessika Lacombe  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Leblanc  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

Je, \_\_\_\_\_ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.